ATELIER BATI CONSEILS
Maître d'œuvre en bâtiment
1, avenue du Stade – 64320 IDRON – 06 78 38 98 54

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier janvier à dix-sept heures trente,
Au siège social de la société,

Madame Marie CASTAGNET,
Demeurant : 2, allée du Hédas à BIZANOS (64320)

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 €uro composant le capital social de la SARL ABC – Atelier Bâti Conseil,

Associée unique et seule gérante de ladite société.

En sa qualité de gérante de la Société ABC – Atelier Bâti Conseil, Madame Marie CASTAGNET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1 – A pris la décision suivante :

- Modification de l'objet social

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier l'objet de la société en supprimant l'activité de maîtrise d'œuvre et plus particulièrement l'activité de bureau d'études. Les statuts seront modifiés en conséquence comme annexés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Marie CASTAGNET,
Gérante.